

**ASSOCIATION BENELUX POUR LE DROIT DES
MARQUES ET MODÈLES**

SITUEE À LA HAYE

Rapport concernant les documents de l'année 2021

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

1. Mission
2. Déclaration de compilation de l'expert-comptable

COMPTES ANNUELS

1. Bilan au 31 décembre 2021
2. Compte des résultats d'exploitation 2021
3. Principes pour l'appréciation et la détermination du résultat
4. Commentaires sur le bilan au 31 décembre 2021
5. Commentaires sur l'état des recettes et des charges 2021

PIECES JOINTES

1. Budget 2022

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

CONCEPT

A l'attn. du Conseil d'administration
Association Benelux pour le Droit des Marques et Modèles
Lodewijk de Vromestraat 25
3962 VG Wijk bij Duurstede

Réf. : 53.010
Traité par : CM.M. van Kommer
Date : 11 février 2022

Chers membres du Conseil d'administration,

Voici notre rapport sur l'exercice comptable 2021 de votre association.

1. Mission

Dans le cadre de la mission que vous nous avez attribuée, nous avons composé les comptes annuels 2021 de votre association, y compris le bilan s'élevant à 290.335 € et l'état des recettes et des charges affichant un résultat de € 4.588,-.

2. Déclaration de compilation de l'expert-comptable

À l'attention du Conseil d'administration

Nous avons constitué les comptes annuels de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM), établie à La Haye, sur base des informations reçues de votre part. Les comptes annuels comportent le bilan au 31 décembre 2021 et l'état 2021 des recettes et des charges avec les commentaires y afférents. Les commentaires prévoient entre autres un aperçu des bases qui sous-tendent le rapport financier.

Nous avons mené la présente mission de rédaction selon le droit néerlandais, dont la norme « Standaard 4410 – Missions de compilation » applicable aux experts-comptables. Dans le cadre de cette norme, notre mission consiste à vous prêter assistance pour la rédaction et la présentation des comptes annuels, conformément aux normes généralement applicables au Pays-Bas pour les comptes rendus financiers. Dans ce contexte, nous avons fait appel à notre expertise en matière de traitement administratif et de comptes rendus financiers.

Dans une telle mission de compilation, la responsabilité vous incombe de nous livrer des informations correctes ainsi que toutes les informations pertinentes. Nous réalisons dès lors notre mission, conformément à la réglementation applicable en la matière, dans la supposition que vous avez respecté cette responsabilité. En guise de conclusion de nos travaux, nous avons vérifié de façon globale et à la lecture des comptes annuels si l'image reflétée par les comptes annuels correspond à la réalité que nous connaissons de votre Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM). Nous n'avons pas réalisé de travaux de contrôle ou d'évaluations qui nous permettraient d'arriver à un jugement ou une conclusion sur la fiabilité des comptes annuels.

L'Association Benelux pour le Droit des Marques et Modelès (BMM)

Lors de la réalisation de cette mission, nous avons respecté les prescriptions éthiques du Règlement règles déontologiques et professionnelles des experts-comptables (« Verordening Gedrags- en Beroepsregels Accountants (VGBA) ») qui nous sont applicables. Tant vous que d'autres utilisateurs de ces comptes annuels ont donc l'assurance que nous avons réalisé notre mission de façon professionnelle, experte et consciencieuse, intègre et objective et que nous traitons les données que vous nous avez livrées en toute confidentialité.

Pour de plus amples explications sur la nature et la portée d'une mission de compilation et du VGBA nous vous renvoyons à www.nba.nl/uitleg-samenstellingsverklaring.

Houten, 11 février 2022

AKZ Accountants & Belastingadviseurs

Q.H. Zwambach AA/RB
Accountant-Administratieconsulent

COMPTES ANNUELS 2021

CONCEPT

1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

		31 décembre 2021		31 décembre 2020	
		€	€	€	€
ACTIFS					
Actif circulant					
Créances	(1)				
Débiteurs		1.025		3.225	
Comptes de régularisation		2.301		2.239	
			3.326		5.464
Liquidités	(2)		287.009		284.895
			<u>290.335</u>		<u>290.359</u>

CONCEPT

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	€	€	€	€
PASSIF				
Fonds Propres (3)				
Actifs disponibles		244.286		253.977
Dettes à court terme (4)				
Créanciers	14.585		13.600	
Compte de régularisation	31.464		22.782	
		46.049		36.382
		<u>290.335</u>		<u>290.359</u>

CONCEPT

2 COMPTE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Réalité 2021	Budget 2021	Réalité 2020
	€	€	€
Revenus	(5) 163.390	220.965	163.805
Somme des résultats d'exploitations	163.390	220.965	163.805
Autres frais d'exploitation			
Réunions	(6) 40.746	100.150	18.193
Frais de fonctionnement	(7) 69.338	76.050	72.155
Frais des commissions	(8) 2.393	12.500	1.592
Frais d'impression	(9) 44.365	48.337	48.564
Divers	(10) 16.239	16.877	20.180
	132.335	153.764	142.491
Résultat	-9.691	-32.949	3.121
Affectation du résultat			
Actifs disponibles	-9.691	-32.949	3.121

CONCEPTE

L'Association Benelux pour le Droit des Marques et Modelès (BMM)

3. BASES POUR L'APPRÉCIATION ET LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

GÉNÉRAL

Activités

Les activités de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles (BMM), établie statutairement à La Haye, consistent notamment en la défense des intérêts des membres affiliés dans le domaine du droit des marques et modèles et l'organisation de réunions pour ces membres.

Adresse d'établissement, forme juridique et numéro au registre de commerce

L'association mène ses activités à partir de la localisation Wijk bij Duurstede.

Estimation

En application des bases et des règles pour la rédaction des comptes annuels, l'administration de l'Association Benelux pour le droit des Marques et Modèles forment divers jugements et estimations qui sont susceptible d'être d'importance fondamentale pour les montants repris dans les comptes annuels. Pour autant que ce soit requis pour la compréhension imposée par l'article 2:362, alinéa 1 du Code Civil néerlandais, la nature de ces jugements et estimations, ainsi que les présuppositions qui les sous-tendent, sont repris dans les commentaires des postes en question dans les comptes annuels.

BASES GÉNÉRALES POUR LA RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont établis selon les dispositions du Titre 9, Livre 2 du Code Civil néerlandais.

Les comptes annuels sont établis sur base du prix de revient historique. Sauf mention contraire, l'évaluation de l'actif et du passif est faite en valeur nominale.

Les bénéfices sont comptabilisés dans la période de leur réalisation. Les pertes sont justifiées dans l'année dans laquelle elles sont prévisibles.

Les recettes et les charges sont comptabilisées dans l'année à laquelle elles ont trait. Les bénéfices ne sont comptabilisés que s'ils sont réalisés à la date du bilan. Les obligations et pertes éventuelles dont l'origine se situe avant la fin de l'exercice comptable sont pris en compte pour autant qu'elles soient connues au moment de la rédaction des comptes annuels.

Comparaison avec l'année précédente

Les bases suivies pour l'évaluation et la détermination du résultat sont restées inchangées par rapport à l'année précédente, à l'exception des modifications de régime appliquées et mentionnées aux paragraphes en question.

PRINCIPES POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Créances

Dans le premier traitement, les créances sont estimées à la valeur réelle de la prestation, y compris les frais de transaction s'ils sont matériels. Suite au premier traitement, les créances sont estimées selon le prix de revient amorti. Les provisions irrécupérables sont déduites de la valeur comptable de la créance.

Liquidités

Les moyens liquides sont estimés à valeur nominale. Les moyens liquides sont composés des soldes de compte et de l'encaisse. Les dettes compte-courant auprès des banques sont comptabilisées sous les dettes à court terme aux institutions de crédit.

Dettes à courte échéance

Dans le premier traitement, les dettes à courte échéance sont comptabilisées à valeur réelle. Après le premier traitement, les dettes à courte échéance sont comptabilisées en fonction des montants de leur remboursement.

PRINCIPES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RESULTAT

Bénéfices

Le résultat est déterminé comme étant la différence entre le chiffre d'affaires net et les coûts et autres charges de l'exercice comptable, tenant compte des bases d'évaluation y applicables.

Recettes

Il s'agit du revenu découlant des services livrés à des tiers durant l'exercice comptable.

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN

ACTIF

1. Créances

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
Débiteurs		
Comptes Débiteurs	1.025	3.225
Comptes de régularisation		
Frais de sponsoring avancés	1.210	1.210
Frais et abonnements	346	285
Assurance prépayée	745	744
	<u>2.301</u>	<u>2.239</u>
2. Liquidités		
ABN AMRO 61.54.71.684	72.548	97.548
KBC BE14 4687 2009 0983	81.204	81.204
KBC BE05 4687 2009 0175	117.083	28.329
ABN AMRO 44.70.46.381	16.174	77.814
	<u>287.009</u>	<u>284.895</u>

PASSIF

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€	€
3. Fonds Propres		
Actifs disponibles	244.286	253.977
Actifs disponibles		
Situation au 1er janvier	253.977	250.856
Résultat d'exploitation	-9.691	3.121
Situation 31 décembre	244.286	253.977
4. Dettes à court terme		
Compte de régularisation		
Frais d'administration	4.332	4.227
Intérêts et frais bancaires	12	12
Frais du d'administration	8.536	8.543
Réservation annuelle FBMM 2024	18.584	10.000
	31.464	22.782

5 COMMENTAIRES SUR L'ETAT DES RECETTES ET DES CHARGES 2021

	Réalité 2021	Budget 2021	Différence	Réalité 2020
	€	€	€	€
5. Revenus				
Cotisations	138.785	136.940	1.845	135.765
Réunion de Printemps	24.605	14.000	10.605	-
Réunion d'automne	-	70.000	-70.000	28.040
Intérêts	-	25	-25	-
	<u>163.390</u>	<u>220.965</u>	<u>-57.575</u>	<u>163.805</u>
6. Réunions				
Réunion de Printemps	27.738	14.000	13.738	3.502
Réunion d'Automne	7.135	70.000	-62.865	12.165
Belgium Event	-	5.000	-5.000	2.526
Réunion Young Members	2.263	3.000	-737	-
Dutch Event	3.610	8.000	-4.390	-
Webinaires	-	150	-150	-
	<u>40.746</u>	<u>100.150</u>	<u>-59.404</u>	<u>18.193</u>
7. Frais de fonctionnement				
Conseil d'administration frais généraux (réunions etc.)	3.812	4.000	-188	3.519
Frais administratifs (SWAN)	33.871	35.000	-1.129	35.310
Fournitures de bureau	285	1.000	-715	378
- Frais de port	11	100	-89	22
- Gestion portefeuille de marques	442	430	12	421
Frais du coordinateur	29.899	31.000	-1.101	30.889
Assurances	1.018	1.020	-2	1.027
Représentation externe	-	1.500	-1.500	-
Loyer réunions Conseil d'administration et Commissions	-	2.000	-2.000	-
Renouvellement de la marque	-	-	-	459
Webinaires	-	-	-	130
	<u>69.338</u>	<u>76.050</u>	<u>-6.712</u>	<u>72.155</u>

	Réalité 2021	Budget 2021	Différence	Réalité 2020
	€	€	€	€
<i>8. Frais des commissions</i>				
Comité de surveillance	-	500	-500	-
Commission de rédaction	-	1.000	-1.000	-
Commission de Concertation Benelux	-	500	-500	495
Commission des programmes	1.130	1.000	130	430
Commission marque de certification	-	500	-500	-
Commission de communication et RP	-	1.000	-1.000	-
- Site web (entretien)	1.263	3.000	-1.737	667
- Site web nouvelles fonctions	-	3.000	-3.000	-
Commission législation	-	1.000	-1.000	-
Commission Young Members	-	1.000	-1.000	-
	<u>2.393</u>	<u>12.500</u>	<u>-10.107</u>	<u>1.592</u>
<i>9. Frais d'impression</i>				
Bulletins	43.237	42.837	400	41.197
- Frais de traduction	1.128	5.000	-3.872	7.367
Autres frais d'impression	-	500	-500	-
	<u>44.365</u>	<u>48.337</u>	<u>-3.972</u>	<u>48.564</u>
<i>10. Divers</i>				
Jury Wim Mak Award	-	25	-25	3.296
BMM Student Award	68	1.000	-932	1.000
Expert-comptable	4.332	4.150	182	4.186
Frais bancaires	387	250	137	246
Frais de sponsoring	1.452	1.452	-	1.452
Réservation annuelle formation FBMM 2024	8.584	8.584	-	10.000
Frais de préparation réalisés pour la formation FBMM 2024	1.416	1.416	-	-
	<u>16.239</u>	<u>16.877</u>	<u>-638</u>	<u>20.180</u>

Signature

La Haye, 11 Fevrier 2022

Nom

Signature

Th.W. van Leeuwen (Président)

W.E. van de Langenberg (Trésorier)